

DEPARTEMENT DU NORD
PREFECTURE DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2024_060

Objet : Fourniture de couches lavables en EAJE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1er janvier 2024),

Considérant la consultation auprès de 3 fournisseurs :

- KATEL de Idées ZD 76 square du 4 septembre – 59 500 DOUAI
- KOKPIT SAS 44 rue Louis Blériot – 59 130 LAMBERSART
- ACI GODELEINE et compagnie 24 rue des Arches – 59 0000 LILLE

Considérant la seule offre émise à la date limite du 18 mars 2024,

Considérant la seule proposition commerciale de ACI GODELEINE et Compagnie,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer la prestation de fourniture de couches lavables en EAJE24 à l'Association ACI GODELEINE et Compagnie 24 rue des Archives – 59 000 LILLE pour un montant annuel hors taxes de 11 155 € soit un montant TTC de 11 633 €

De former les agents via la formation Qualiopi pour un montant TTC de 1 200 €.

Article 2 : Un contrat entre ACI GODELEINE et Compagnie et la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre sera établi et prendra effet le 02 mai 2024.

Article 3 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 22 avril 2024

Par délégation,
La Vice-Présidente en charge du
Parcours de vie et de l'habitat, de
l'action sociale, de la jeunesse et la
santé

Sandrine KEIGNAERT

